

Dalenson, auquel dans un séjour à Lyon, le Consulat avait offert la place de régent, s'occupa de trouver des régents à Paris en 4 596.

Toutefois Jacques Severt (139) et Benoît Minière remplirent, tour à tour, les fonctions de principal; mais l'établissement périlclait malgré la surveillance du corps consulaire.

Les Jésuites furent réintégrés en <1 604 (140); un nouveau contrat fut passé avec eux, le 3 juillet, dans lequel on visa la plupart des clauses consenties dans celui de 1567.

L'administration municipale y promit de pourvoir à un agrandissement dont le besoin était devenu incontestable.

On plaça sur la façade de l'édifice qui existait à cette époque, en mémoire de ce fait, l'inscription suivante :

HOC SS. TRINITATIS COLLEGIVM,
HENRICO IV. CHRISTIANISSIMO REGE
PHILIBERTO DE LA GVICHE
GVBERHATORE
MERCAT. PR/EPOSITVS COSS. Q- LVGD
PIETATIS DOCTRINECLVE CAVSA
SOCIETATI IESV ADDIXERVNT
M.DC.IV.

(139) C'est l'histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon; voyez *Notes et documents* de Péricaud, années 1595 et 1597.

(140) Registre consulaire BB. 141.

« *Lugdunum revector Societas est humeris, ut ita dieam, nobilissimorum civium, eoque profecit' diseessus noster, ut et amplioreni ornatioremque domum et perspectiorem civitatis clarissimæ benevolentiam. haberemus. Grattas oratione publica rhetor egit, ae scholis recludendis initium fecit VIII idu» Martii (HISTOBUE SOCIETATIS JESD. ROIIE, MDCCX; pars quinqu. Lib. XV. pag. 298). » Série GG non inventoriée et inventaire Chappe aux archives de la ville, Volume 20, page 208.*